

Des navettes pour accéder aux plages

Les navettes gratuites seront en circulation à partir du 11 juillet jusqu'au 26 août 2022, du lundi au vendredi, y compris les jours fériés : 14 juillet et 15 août. Elles ne circuleront pas les samedis et dimanches.



Point de rassemblement : 3 rue des Sables (Abri bus)
Départ à 13 h 35 pour arriver à la Plage des Dunes de Brétignolles à 14 h
Retour à 18 h de Brétignolles pour arriver à Landevieille à 18 h 20
 Il n'est pas nécessaire de se faire inscrire à l'avance.

Des contrôles pour les bacs jaunes

La qualité du tri des bacs jaunes est essentielle pour assurer une valorisation de certains déchets. Malheureusement, les erreurs de tri sont nombreuses, ce qui pose des problèmes au centre de tri et engendre des frais inutiles qui se répercutent sur le coût de service.

Depuis le 8 juin et jusqu'au 30 novembre,

des ambassadrices de tri de TRIVALIS passent vérifier les bacs jaunes afin de vous permettre de mieux trier vos emballages. (leur photo est disponible sur le site du Pays de Saint Gilles).



En cas d'erreur de tri, ces ambassadrices iront à la rencontre des usagers concernés pour les informer des bons gestes à adopter et répondre à leurs interrogations sur le tri.

Merci de leur réserver un bon accueil.

Un nid de frelons asiatique ?

Télécharger le formulaire sur le site du Pays de Saint Gilles Agglomération (onglet sur la page d'accueil).

Le retourner accompagné d'une photo du nid de frelons par mail à l'adresse : frelonasiatique@payssaintgilles.fr



Les interventions sont réalisées chez les particuliers dans un délai maximal de 3 jours.

Assurance santé communale pour tous

La commune de LANDEVIEILLE s'associe avec AXA Assurance pour proposer une assurance mutuelle à des tarifs préférentiels à destination principalement des retraités et des travailleurs non-salariés.



Ce dispositif n'engage pas financièrement la commune.

Un réunion publique d'informations aura lieu le jeudi 22 septembre 2022 à 10 h 30

Salle Le Val des Cygnes

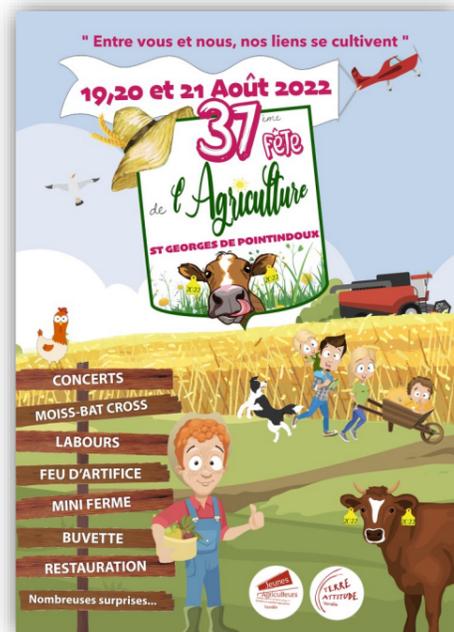


France Services en congés

Les rendez-vous France Service au sein du Pays de Saint Gilles Agglomération n'auront pas lieu du

1^{er} au 9 août

Une permanence téléphonique est cependant assurée.



Le stationnement des véhicules est interdit sur les pelouses et les trottoirs.

Merci de respecter cette réglementation

Informations municipales



Le mot du Maire :

Chères Landevieilloises, Chers Landevieillois,

Les beaux jours sont là et les événements festifs reprennent. Nous profitons du bonheur de nous retrouver en famille, entre amis et collègues.

Notre 1^{ère} fête de la musique a connu un franc succès malgré une météo bien capricieuse, merci à Julie pour toute l'organisation de cette manifestation qui sera à renouveler l'année prochaine, cette fois-ci espérons-le sous le soleil et dans le parc de la mairie !

Avec Guillaume et Laurent, nous avons accueilli il y a quelques jours maintenant, le jury des "Villes et Villages fleuris", dans le but de conserver notre 3^{ème} fleur au label. Nos deux agents dédiés aux espaces verts se dépensent sans compter afin de garder notre commune propre et fleurie. Merci à eux.

L'équipe municipale est également bien occupée avec de nombreux projets :

- La démolition des anciens bâtiments LHOMMEAU devrait démarrer au dernier trimestre 2022, suivie des diagnostics de pollution des sols et en parallèle l'étude du projet de construction de logements.
- La construction d'un skate-park commencera avant la fin de l'année.
- L'aménagement de la rue Pascal Bourmaud pourrait commencer, quand à elle, au début de l'année 2023.
- Notre Place Pierre Praud est maintenant terminée avec la réalisation par Thierry de la Jardinière en pied de mur. Elle offre aux habitants un endroit agréable doté de 11 places de stationnement.

Vous avez pu voir fleurir des panneaux très colorés dans nos ronds-points et espaces verts, nous devons ces belles réalisations à Bruno et aux enfants du Conseil Municipal des Jeunes pour les peintures.

La fête champêtre du 7 août prochain sera l'occasion de nous retrouver à la Salle des Fêtes pour un moment convivial et nous profiterons de notre traditionnel feu d'artifice.

Je profite également de ce bulletin d'été pour remercier tous les bénévoles qui s'impliquent et qui font vivre nos associations.

Le conseil municipal et moi-même avons à cœur de faire de Landevieille une commune agréable où il fait bon vivre.

Je vous souhaite à tous un très bel été .

Isabelle DURANTEAU

Une plaque pour un historien

Le nouveau parking et la place du centre bourg sont complètement achevés.

Un bac à fleurs le long de la maison a été aménagé afin de casser l'effet imposant du bâti en pignon. La fresque représente la faune du Lac du Jaunay (carpe et martin-pêcheur) ainsi que les principales cultures de Landevieille (blé et tournesol). Elle a été réalisée en ce début de printemps par l'artiste peintre MANOU.

Afin d'identifier plus facilement cette nouvelle place, le conseil municipal a décidé de l'appeler : **Place Pierre Praud** en hommage à l'historien de la commune de LANDEVIEILLE.



Déconstruction de l'ancienne menuiserie

La dépollution et la déconstruction de l'ancienne menuiserie LHOMMEAU vont débuter dès le 15 octobre prochain pour une durée de travaux de 6 mois.

A l'emplacement de cette friche industrielle il sera construit des logements.

DANGER d'effondrement — Il est formellement interdit de rentrer dans les bâtiments

Le pont en bois s'est refait une beauté ?

Lors de la reconstruction du pont rue des Sables en 1995, le conseil municipal avait décidé d'aménager une passerelle en bois permettant aux piétons de franchir le ruisseau de la Morenne sans passer par la rue des Sables.



Après 25 ans d'usage une réfection de la passerelle s'imposait pour remplacer les matériaux rongés par la pluie et le soleil.



Les Espaces Verts

Cette année, la municipalité a décidé de refaire les espaces verts de la commune qui avaient un certain nombre d'années. Exemple : la place de l'église, la place du foyer de jeunes, rond-point...

Il a été revu également l'aménagement paysager du monument aux morts en supprimant le bassin d'eau et en plantant 27 plants de gazon d'Espagne, chiffre qui correspond au nombre de morts pour la France.

Eclairage public modifié

Le régime de l'éclairage public va être prochainement modifié sur la commune. Ce changement a deux objectifs principaux. D'une part, réduire l'impact financier de la hausse très importante des tarifs de l'électricité, +44 % annoncé pour 2022. D'autre part, réduire l'impact environnemental dans ce contexte de bouleversement climatique.

Actuellement, l'éclairage public est éteint dans toute la commune entre 6 h 30 et 22 h 30 quel que soit le jour de la semaine.

A partir du mois d'octobre les horaires d'extinction de l'éclairage public seront les suivants : **Du lundi au vendredi de 21 h 30 à 6 h 30 et les samedis et dimanches l'éclairage sera éteint à 21 h 30 et ne sera pas rallumé le matin.**

Une simulation avec les nouveaux horaires d'éclairage laisse entrevoir une économie d'environ 2 500 € par an et un gain énergétique de près de 14 600 KWh.



CONCOURS Villes et Villages Fleuris La commune a participé une nouvelle fois au concours Régional "Villes et Villages Fleuris". Le jury régional est venu en visite le 8 juin dernier juger les réalisations et questionner le service technique sur la manière d'entretenir les espaces verts tout en respectant la biodiversité.



Le résultat de cette inspection sera connu à l'automne pour savoir si nous avons obtenu une nouvelle fleur ou assuré le maintien de la 3^{ème} fleur.

Dans la continuité du concours "Villes et Villages fleuris" la commune va accueillir une exposition "Sauvage des rues, belles et rebelles, apprenons à connaître les plantes sauvages de nos rues". Cette exposition aura lieu courant 1^{er} semestre 2023, elle est réalisée en partenariat avec le SAGE "Vie et Jaunay".

La commune a abandonné les produits phytosanitaires depuis 2015 et s'inscrit aujourd'hui dans une demande de labellisation "Terre saine villes et villages sans pesticide".

QUELLES SONT LES RÈGLES A SUIVRE ?

Le service urbanisme de la commune est votre interlocuteur pour toute question relative à votre projet.

Avant tous travaux, vous devez vous renseigner auprès du service urbanisme de la mairie au 02 51 22 49 23.

Mme Francine BARTEAU reçoit en Mairie sur rendez-vous.

L'instruction proprement dite des dossiers est faite par le service urbanisme de l'Agglomération du Pays de St Gilles qui analyse et vérifie la conformité des déclarations préalables, des permis de construire et autorisations diverses avec le règlement en vigueur sur le territoire de LANDEVIEILLE.

Suite à cette étude, la Maire ou les adjoints délégués signent l'autorisation.

Un rappel qui est nécessaire

Vous ne devez pas commander ou commencer vos travaux sans l'autorisation de la Mairie



Un dispositif d'alerte et d'intervention : Le plan canicule



Il est déclenché lorsque les températures estivales (nuit et jour) demeurent très élevées sur une période de plusieurs jours.

Ce dispositif concerne **les personnes âgées et/ou handicapées et/ou isolées.**

Dans le cadre de cette procédure, la Commune a l'obligation de créer un fichier afin de recenser les personnes qui pourraient avoir besoin d'une surveillance ou d'une aide en cas de canicule.

Si vous êtes dans ce cas, **il vous est demandé de venir en mairie pour vous faire inscrire ou vérifier si votre inscription a déjà été prise en compte** car le secrétariat a déjà préétabli avec les données en sa possession une liste de personnes susceptibles de répondre à ce dispositif.

Du Pop Rock à Landevieille



Le 24 juin dernier, malgré le mauvais temps la 1^{ère} fête de la musique a eu lieu à Landevieille à la salle des fêtes et non en plein air comme prévu initialement.

De nombreuses personnes sont venues écouter la musique du groupe SADGES.

Le dimanche 7 août : La Fête Estivale est de retour

à la salle Le Val des Cygnes

Le **repas champêtre** (moules-frites & sardines) commencera à **19 h** et sera animé par un orchestre.

Le **feu d'artifice** financé par la Mairie sera tiré par les bénévoles de l'ELAN sur le plan d'eau à **23 h.**

